

Société – Education

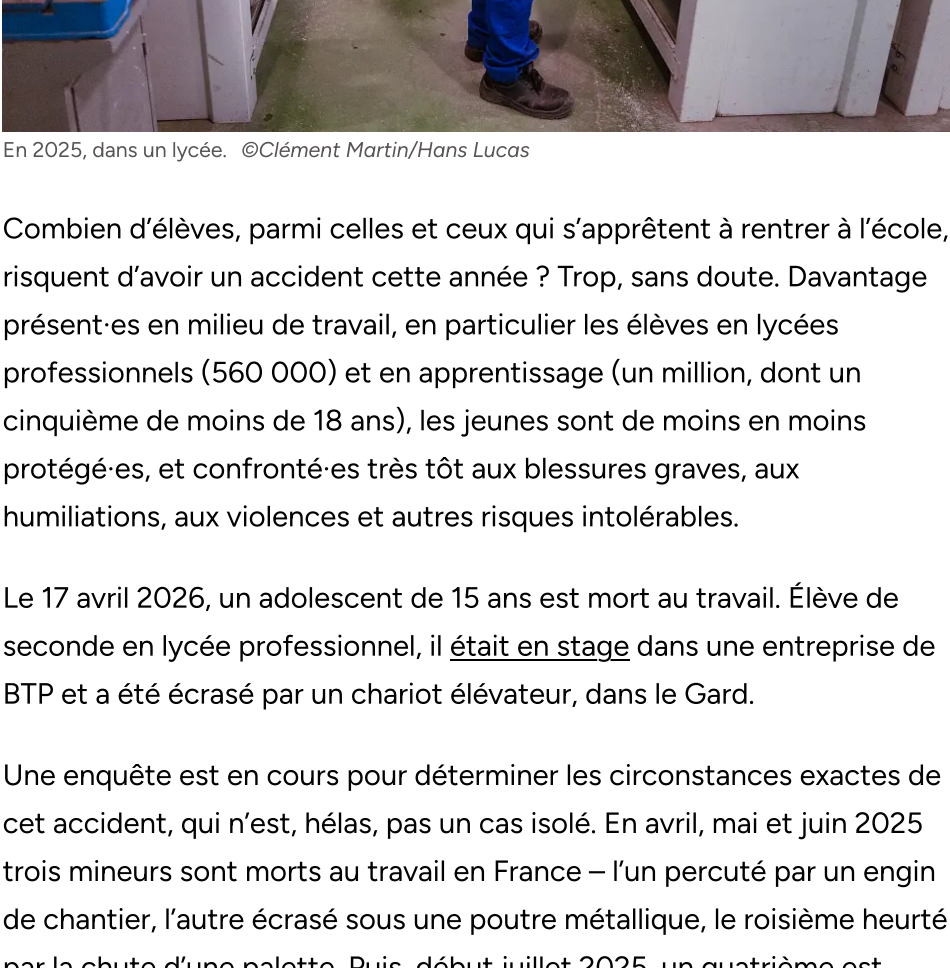
Rentrée scolaire : « On assiste à la résurgence du travail des enfants, c'est une régression historique »

Les adolescents en apprentissage ou en stage passent de plus en plus de temps « en entreprise ». Ils et elles y sont de moins en moins protégés. Résultat : les accidents du travail augmentent et les risques pour leur santé également.

par Nolwenn Weiller

31 août 2026 à 07h00, modifié à 11h52

6 min.



En 2025, dans un lycée. ©Clément Martin/Hans Lucas

Combien d'élèves, parmi celles et ceux qui s'apprennent à rentrer à l'école, risquent d'avoir un accident cette année ? Trop, sans doute. Davantage présent-es en milieu de travail, en particulier les élèves en lycées professionnels (560 000) et en apprentissage (un million, dont un cinquième de moins de 18 ans), les jeunes sont de moins en moins protégés, et confrontés très tôt aux blessures graves, aux humiliations, aux violences et autres risques intolérables.

Le 17 avril 2026, un adolescent de 15 ans est mort au travail. Élève de seconde en lycée professionnel, il était en stage dans une entreprise de BTP et a été écrasé par un chariot élévateur, dans le Gard.

Une enquête est en cours pour déterminer les circonstances exactes de cet accident, qui n'est, hélas, pas un cas isolé. En avril, mai et juin 2025 trois mineurs sont morts au travail en France – l'un percuté par un engin de chantier, l'autre écrasé sous une poutre métallique, le troisième heurté par la chute d'une palette. Puis, début juillet 2025, un quatrième est mort noyé dans le plan d'eau de la ferme où il était apprenti, dans le Maine-et-Loire.

Envoyer les jeunes en entreprise, coûte que coûte

Une vive émotion saisit les médias et la classe politique à chacune de ces morts. Mais aucune mesure sérieuse n'est pourtant prise. À l'été 2025, les ministres du Travail et de la Justice ont bien envoyé des instructions aux procureurs pour la lutte contre les accidents du travail. Mais rien n'y était spécifié sur la situation particulière des adolescent-es en stage ou en apprentissage.

Cette année, à la suite de l'accident du 17 avril, les ministres du Travail et de l'Éducation nationale ont annoncé le lancement d'une mission flash pour « renforcer les conditions de sécurité » des stages en entreprise des élèves de troisième et de seconde. Cela fait pourtant des années que le monde de l'éducation alerte sur les risques croissants d'accidents graves et mortels.

Chez les indés
GRATUIT, CHAQUE JEU VENDREDI
La revue de presse du journalisme engagé : une sélection d'enquêtes, de récits, et d'alternatives parues dans la presse indépendante, directement dans votre boîte mail.
Entrez votre adresse email...
Je m'inscris!
En m'inscrivant j'accepte la politique de confidentialité et les conditions générales d'utilisation de Basta!

« Édouard Geffray, ministre de l'Éducation nationale, se contente de formules creuses et ineptes. Il ne suffit pas d'écrire que la "sécurité des jeunes constitue une priorité absolue", il faut donner les moyens nécessaires pour assurer pleinement cette sécurité », dénonçaient des syndicats membres de l'union Solidaires en juin, précisant qu'Édouard Geffray refuse de les auditionner dans le cadre de sa mission flash.

« Mercredi 13 mai, un apprenti de 18 ans est décédé, rappelle aussi la Fédération CGT de l'éducation. Alors que la liste des jeunes mort-es en formation s'allonge, le gouvernement, au lieu de prendre les mesures urgentes pour les protéger, s'entête à les envoyer toujours plus en entreprise. » En mai, le gouvernement présentait son « plan d'accélération pour l'emploi des jeunes », « dont la boussole est de répondre aux besoins immédiats en main-d'œuvre en envoyant toujours plus les jeunes en entreprise », accuse la CGT.

Les barrières de protection peu à peu supprimées

« L'entreprise », désormais présentée comme un lieu central de la formation des adolescent-es est un endroit de plus en plus dangereux, car les barrières de protection sautent les unes après les autres. En mai 2015, un décret a supprimé l'autorisation préalable de l'inspection du travail pour faire réaliser des travaux en hauteur ou dangereux aux enfants. Cette obligation permettait aux inspecteurs du travail de visiter les entreprises et aux enfants de ne pas se faire embaucher par les plus dangereuses d'entre elles, qui ne se risquaient pas à recevoir les visites préalables à une autorisation... Aujourd'hui, pour faire grimper un-e ado sur un échafaudage, le laisser respirer des vapeurs toxiques ou être au contact de fibre d'amiante, il suffit d'effectuer une déclaration auprès de l'inspection du travail, voire de ne rien faire du tout puisque l'absence de déclaration n'est pas sanctionnée.

En 2018, un autre dispositif de protection a été supprimé par la loi dite « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». L'inspection de l'apprentissage, service spécialisé rattaché au ministère de l'Éducation nationale « a disparu, transférant ses missions de contrôle des conditions de travail, de la protection des apprenti-es et de la légalité des contrats à l'inspection du travail. Or, cette dernière a perdu près de 16 % de ses effectifs entre 2015 et 2021, soit environ 740 inspecteurs et inspectrices », situe la sociologue Prisca Kergoat, qui enquête sur les jeunes populaires, les lycées professionnels et l'apprentissage.

→ **SUR LE MÊME SUJET**: Ces stagiaires, apprentis et très jeunes adultes qui meurent au travail

Autre garde-fou à la peine : la médecine scolaire. « Le ministre de l'Éducation nationale se félicite du "Plan Avenir" mis en place à la rentrée 2025 mais oublie d'indiquer qu'il s'accompagne d'un "Plan santé scolaire" qui limite les visites médicales à une par cycle, quand le Code du travail impose le renouvellement annuel des visites médicales d'aptitude pour les jeunes affectés à des travaux dangereux », rappellent plusieurs organisations de l'Union syndicale Solidaires.

Des apprentis de plus en plus jeunes

Un autre élément est à prendre en considération : les jeunes en situation de travail sont plus jeunes, plus nombreux et sur des périodes de plus en plus longues. « En 2006, on comptait 12 203 apprenti-es de moins de 15 ans, contre 37 633 en 2024, soit une hausse de +208 %. De plus, leur temps de présence en entreprise a augmenté, pointe Prisca Kergoat. Les apprenti-es passent entre 23 et 33 semaines par an en entreprise, soit près des deux tiers de leur temps de formation, contre un tiers en centre de formation d'apprentis. »

Quant aux élèves de lycées professionnels, ils effectuent des stages dont la durée ne cesse d'augmenter : de 16 et 18 semaines avant les années 2000, on est passé à 22 semaines de stage annuelles aujourd'hui. Et un stage d'observation obligatoire de quinze jours a été instauré en 2026 pour les élèves de seconde générale et technologique, en plus du stage de troisième. Sans oublier les collégiens et collégiennes de section d'enseignement général et professionnel adapté, Segpa, dont certain-es effectuent des stages dès la quatrième, alors âgés d'à peine 14 ans.

Journées de 12 heures et travail de nuit

« Aux accidents mortels s'ajoute l'ensemble des risques auxquels les expose leur insertion précoce et non préparée sur les lieux de travail : pressions hiérarchiques, conditions de travail dangereuses, violences sexuelles et sexistes », mentionne l'union syndicale Solidaires. « 25 % des CAP et 20 % des bac pro travaillent la nuit, en soirée ou le dimanche, précise Prisca Kergoat. Ce sont les plus jeunes, et les moins bien rémunérés qui rencontrent les conditions de travail les plus difficiles : non-paiement des salaires, horaires excessifs, travail de nuit, non-respect des 12 heures de repos consécutives obligatoires, exposition aux produits toxiques. »

16 % des travailleurs et travailleuses de moins de 25 ans sont exposés, a minima, à un produit chimique cancérigène. Chez les apprenti-es et les stagiaires, cette proportion grimpe à 26,5 %, alors même que plus l'exposition est précoce, plus la probabilité de développer un cancer professionnel est élevée.

Pour Prisca Kergoat, « on assiste actuellement à la résurgence du travail des enfants, un phénomène en expansion qui touche une population vulnérable contrainte de travailler de plus en plus tôt. C'est une véritable régression historique. »

Nous rentrons dans une période cruciale...

L'extrême droite pourrait remporter les prochaines élections présidentielles dans un an et arriver au pouvoir pour la première fois depuis le régime de Vichy.

Mais rien n'est joué. Cette catastrophe peut encore être évitée.

C'est pourquoi Basta! va redoubler d'effort dans les mois à venir :

- En documentant le travail des forces de l'ordre grâce à une base de données interactive, pour alerter sur les dangers d'un élargissement de l'arbitraire policier promu par le RN au travers de la « présomption de légitime défense »
- En enquêtant sur les soutiens internationaux du RN, tant dans les milieux économiques que religieux, politiques, qu'intellectuels.
- En exposant les contradictions d'un parti prétendument « du côté des classes populaires » mais qui se range le plus souvent du côté des puissants.
- En faisant briller le travail de cette presse libre qui « tient les digues » grâce à notre Portail des médias indépendants.

Pour nous soutenir dans cette mission, faites un don, même de quelques euros. Chaque soutien compte !

☐ 6 € par mois

☐ 8 € par mois

☐ Montant libre

Mode de paiement :

Je fais un don

Plus de choix ?

Nolwenn Weiller

Journaliste, basée en Bretagne, Pour Basta! je vais à la rencontre de ceux et celles qui se battent pour leur dignité : femmes victimes de violences, salariés malmenés, ouvriers intoxiqués. Je traîne aussi dans les champs, à la rencontre de ceux et celles qui cherchent des alternatives aux pesticides.

Mots-clés : Décryptages - Travail - Accidents du travail - Education

Voir les commentaires (0)

À lire en ce moment

Société – Discriminations

Élèves en lycée pro et en apprentissage : « Ils sont confrontés à des situations qui ne sont pas de leur âge »

Alternatives – Solidarités

À Pomas, la solidarité paysanne en action après le passage de la tornade

Alternatives – Technologies libres

« Interdire l'IA » : des développeurs de logiciels libres rejettent l'intelligence artificielle

Écologie – Ressources en eau

Sécheresse : « Des risques de rupture d'eau potable à l'échelle d'un département, je n'avais jamais vu ça »

Grands formats

Retrouvez les dernières séries thématiques de Basta!



Coupe du monde 2026 : le cauchemar américain



Fin de vie : une loi sur l'aide à mourir



Armée à l'école : bientôt un bac mention patriote ?



Mort au travail, la part des femmes

Ailleurs dans la presse indé

La sélection du Portail des médias indépendants

- Parallèle Sud
- Le Bondy Blog

Les Tricoteuses de France : des mères au combat pour changer la justice sur les violences faites aux enfants

Présidentielle : l'Alliance des numéros 10 veut réveiller les quartiers populaires

Cette sélection d'articles est proposée par le Portail des médias indépendants, un outil de recommandation conçu et géré par l'équipe de Basta. Découvrez le reste de notre sélection sur [portail.basta.media](#)

Découvrez nos newsletters
L'info libre et engagée dans votre boîte mail !
Inscrivez-vous maintenant

À propos de Basta!

Basta! est un média indépendant dont l'ambition est de croiser les questions sociales et écologiques. Il est piloté par une association à but non lucratif (Alter-médias) et animé par une équipe de 9 salarié-es. Sans publicité ni abonnement, le journal est financé à 85% par les dons des lectrices et lecteurs.

→ En savoir plus sur Basta!

Soutenir Basta!

Basta! est 100% indépendant, sans pub, en accès libre, financé par ses lectrices et lecteurs.

Faites un don

Les rubriques	Les formats	Le journal
Rapports de force	Débats	Qui sommes-nous ?
Alternatives	Grands formats	Comment faire un don ?
Écologie	Enquêtes	L'équipe
Société	Entretiens	Nous contacter
Démocratie	Vidéos	Notre Portail des médias indépendants
	Derniers articles	